Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212901532-20251211-COM20251204-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 11 décembre 2025

L'an 2025, le 11 décembre 2025 à 18 heures et 2 minutes, le Conseil municipal de NEVEZ, légalement convoqué le 6 décembre 2025, s'est réuni en mairie de NEVEZ, sous la présidence de **Monsieur Dominique GUILLOU, Maire**.

Etaient présents : M. Dominique GUILLOU, Mme Yveline GOURLAOUEN, M. Nicolas LE GOFF, Mme Cathy BERTHOU, M. René BONNEL, M. Gérard MARTIN, Mme Céline RIGOUS, Mme Laurie BREBANT, M. Olivier MICHAL, M. Jean-Luc ESCHERICH, Mme Laure MARCHAND, M. Pierre THIERRY, Mme Annick ROGARD, Mme Maryvonne JAFFREZOU, M. Serge LE TOUZE, Mme Etiennette BERNAUD, M. Patrice RIGOLLET, Mme Gaëlle KERVAREC-LE BORGNE.

Les conseillers absents suivants ont donné procuration de voter en leur nom :

M. Jean-Louis BLOT à Mme Yveline GOURLAOUEN

Mme Françoise DERVOUT à M. Jean-Luc ESCHERICH

Mme Anne-Marie LE DOEUFF à Mme Cathy BERTHOU

M. Philippe AUDUGE à Mme Céline RIGOUS

M. Alain BACCON à Mme Maryvonne JAFFREZOU

Le secrétaire de séance :

M. Nicolas LE GOFF est élu secrétaire de séance.

Membres en exercice : 23
Quorum : 12
Présents : 18
Procuration : 5
Absent : 0

Délibération 2025 12 04- Affaires portuaires- Réaménagement des mouillages de Port-Manec'h

Rapporteur : Le Maire

Face à l'afflux de navires en escale et à la baisse croissante des demandes de mouillages à la saison pour des bateaux ≤ 8 mètres (hors semi-rigides), il est proposé à l'assemblée un projet de réaménagement des mouillages du port de Port-Manec'h afin d'adapter l'offre au contexte nautique actuel.

Les modifications majeures portent sur les points suivants : (schéma en annexe)

- suppression de 9 mouillages individuels en fin de ligne (bateaux ≤ 8 mètres) ;
- passage de 2 bouées visiteurs en mouillages individuels pour professionnels ;
- mise en place d'un nouveau coffre collectif pour semi-rigides ;
- mise en place de 2 nouveaux emplacements individuels pour semi-rigides ;
- mise en place de 6 nouveaux mouillages pour navires en escale ≤ 13 mètres.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la Commission des Affaires Portuaires du 25 novembre 2025 ;

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212901532-20251211-COM20251204-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 11 décembre 2025

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'approuver ce projet de réaménagement portuaire tel que proposé et annexé ;
- de donner pouvoir au Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Dominique GUILLOU,

MAIRIE DE NÉVEZ
29920